

Justice a été faite



Par: Guillermo Alvarado

Le procès Condor a pris fin définitivement à Rome, grâce auquel on a jugé et condamné des militaires et des fonctionnaires de pays de l'Amérique Latine, impliqués dans l'enlèvement et l'assassinat de citoyens d'origine italienne pendant les dictatures de la seconde moitié du XXème siècle.

Les juges ont ratifié la peine de prison à vie pour l'ancien président péruvien Francisco Morales Bértúdez et le colonel de la même nationalité Martín Felipe Martínez, les deux seuls accusés qui avaient fait appel de la sentence prononcée en juillet dernier.

C'est ainsi qu'a pris fin un procès qualifié d'exemplaire, qui a conduit sur le banc des accusés 24 membres du sinistre Plan Condor, une transnationale du crime, créée sous l'égide des États-Unis afin de persécuter et éliminer les militants de gauche en Amérique du Sud.

Plus de deux décennies d'enquêtes se sont écoulées pour déterminer les circonstances de la mort de 43 personnes d'origine italienne, victimes de la répression en Argentine, en Uruguay, au Paraguay, au Chili, au Brésil, en Bolivie et au Pérou.

Beaucoup d'entre eux ont disparus dans un pays et ont été transférés clandestinement vers un autre, où ils ont été torturés et exécutés.

Pour mener à bout ces crimes, il a été nécessaire, outre la complicité des gouvernements concernés, même des plus hautes autorités, comme c'est le cas du péruvien Morales Bermúdez, seul président encore vivant de ces années sombres.

La plupart des accusés étaient absents lors du procès, ce qui est autorisé par la loi italienne, mais une fois que le verdict définitif aura été dicté, les procédures d'extradition seront entamées.

Le citoyen italo-uruguayen Jorge Néstor Tróccoli, a été une exception, car il a pris la fuite avant d'être détenu profitant de sa double nationalité, mais il a été capturé dans la nation européenne où il devra purger sa peine.

En 1998, le procureur général de Rome, Giancarlo Capaldo, a décidé s'ouvrir une enquête sur les éventuelles victimes d'origine italienne lors de la répression en Amérique Latine.

Une année plus tard, les mères et les épouses de plusieurs disparus ont déposé les premières plaintes auprès du consulat italien de Buenos Aires, et en 2006, précisément l'année de la mort du dictateur Augusto Pinochet, Capaldo a lancé les premiers mandats d'arrêt.

Il s'agit sans doute, d'un processus complexe, qui a permis d'appliquer le principe de justice universelle contre les personnes coupables de crimes contre l'humanité et qui donne de l'espoir à d'autres peuples où l'impunité règne toujours.

<https://www.radiohc.cu/fr/especiales/comentarios/286040-justice-a-ete-faite>



Radio Habana Cuba